



Cour constitutionnelle

Nouveaux arrêts prononcés

Numéro d'arrêt : 68/2026

Date d'arrêt : 28/05/2026

Numéro(s) de rôle : 8419

Procédure : Recours en annulation

Norme(s) contrôlée(s) : Décret de la Région wallonne du 14 mars 2024 « instituant le Code de la gestion des ressources du sous-sol »

Mots-clés : Environnement - Protection de l'environnement - Région wallonne - Gestion des ressources du sous-sol - Exploitation des ressources du sous-sol - Etendue du droit de propriété - Règles répartitrices de compétences - Régime de permis exclusifs - Servitudes légales d'utilité publique - Délégation au pouvoir exécutif

Dispositif : Rejet du recours

Texte de l'arrêt : <https://fr.const-court.be/public/f/2026/2026-068f.pdf>

Communiqué de presse : <https://fr.const-court.be/public/f/2026/2026-068f-info.pdf>

En bref : La Cour rejette le recours en annulation du Code wallon de la gestion des ressources du sous-sol, qui met en place un nouveau cadre juridique pour l'exploration et l'exploitation du sous-sol en Région wallonne

Numéro d'arrêt : 69/2026

Date d'arrêt : 28/05/2026

Numéro(s) de rôle : 8452

Procédure : Question préjudicielle

Norme(s) contrôlée(s) : Code flamand de la fiscalité du 13 décembre 2013 (article 2.3.6.0.1, § 1er, alinéa 1er, 6°)

Mots-clés : Droit fiscal - Région flamande - Taxe de mise en circulation - Véhicules spécifiquement transformés pour le transport en commun d'utilisateurs de fauteuils roulants - Exonération - Entrée en vigueur - Non-rétroactivité

Dispositif : Non-violation

Texte de l'arrêt : <https://fr.const-court.be/public/f/2026/2026-069f.pdf>

Numéro d'arrêt : 70/2026

Date d'arrêt : 28/05/2026

Numéro(s) de rôle : 8464

Procédure : Questions préjudicielles

Norme(s) contrôlée(s) : Ordonnance de la Commission communautaire commune du 25 avril 2019 « réglant l'octroi des prestations familiales » (article 6)

Mots-clés : Droit social - Région de Bruxelles-Capitale - Prestations familiales - Allocations familiales - Etrangers - Enfants demandeurs de protection internationale - Enfants de personnes qui ne bénéficient pas de l'aide matérielle

Dispositif : 1. La première question préjudicielle n'appelle pas de réponse

2. Non-violation

Texte de l'arrêt : <https://fr.const-court.be/public/f/2026/2026-070f.pdf>

Numéro d'arrêt : 71/2026

Date d'arrêt : 28/05/2026

Numéro(s) de rôle : 8525

Procédure : Questions préjudicielles

Norme(s) contrôlée(s) : - Décret de la Communauté flamande du 13 juillet 1994 « relatif aux

instituts supérieurs en Communauté flamande » (article 142, § 1er, tel qu'il était d'application jusqu'au 1er octobre 2013)

- Code flamand de l'enseignement supérieur (article V.164, § 1er, tel qu'il était d'application depuis le 1er octobre 2013 et dans sa version en vigueur jusqu'au 1er avril 2024)

Mots-clés : Enseignement - Communauté flamande - Enseignement supérieur - Formations artistiques
- *Schools of Arts* - Personnel enseignant - Echelles de traitement spéciales

Dispositif : Violation

Texte de l'arrêt : <https://fr.const-court.be/public/f/2026/2026-071f.pdf>

En bref : Il est discriminatoire que les membres du personnel chargés d'activités d'enseignement artistique des instituts supérieurs flamands qui proposent des formations artistiques (les « *Schools of Arts* ») soient soumis à des échelles de traitement qui sont inférieures aux échelles de traitement habituellement applicables aux membres du personnel chargés d'activités d'enseignement non artistique